



Traité Yebamot

Michna 7 - Chapitre 16

אמר רבי עקיבה, כשירדתי לנהרדעא לעבר את השנה, מצאני נחמיה איש בית דלי; אמר לי, שמעתי שאין משיאין את האישה בארץ ישראל על פי עד אחד, אלא יהודה בן אוא. ונמתי לו, כן הדברים. אמר לי, אמור להם משמי, אתם יודעים שהמדינה הזאת משובשת בגייסות; מקובל אני מרבן גמליאל הזקן, שמשיאין את האישה על פי עד אחד. וכשבאתי והרצתי את הדברים לפני רבן גמליאל, שמח לדבריי, ואמר, מצינו חבר ליהודה בן אוא. מתוך הדברים נזכר רבן גמליאל, שנהרגו הרוגים בתל ארזא; והשיא רבן גמליאל הזקן את נשותיהם, על פי עד אחד. והוחזקו להיות משיאין עד מפי עד, מפי אישה ואישה מפי אישה, מפי עבד, מפי שפחה. רבי אליעזר ורבי יהושוע אומרים, אין משיאין את האישה על פי עד אחד. רבי עקיבה אומר, לא על פי אישה, ולא על פי קרובים. אמרו לו, מעשה בבני לוי שהלכו לצוער עיר התמרים, וחלה אחד מהם, והניחוהו בפונדק, ובחזרתן אמרו לפונדקית איה חברנו, ונמת להם מת וקברתיו; והשיאו את אשתו. אמרו לו, לא תהא כוהנת כפונדקית. אמר להם, ובשתהא הפונדקית נאמנת. והפונדקית הוציאה להם מקלו, ותרמילו, ומנעלו, ואפונדתו, וספר תורה שהיה בידו.

Rabbi Akiva dit « Quand je suis descendu à Néhardéa pour rendre l'année embolismique, j'ai reçu la visite de Né'hémiya, habitant de Beth-Déli. Il m'a dit « J'ai entendu qu'en Israël on ne permet pas à une femme de se marier sur le témoignage s'une seule personne, sauf Rabbi Yehouda ben Bava » - Je leur ai répondu : c'est vrai – Il m'a dit : dis-leur en mon nom, vous savez que le pays est infesté de brigands ; j'ai appris par tradition de Rabban Gamliel l'Ancien, que l'on peut permettre à une femme de se remarier sur le témoignage s'une seule personne ». Quand je suis venu dire ces paroles et m'a dit : nous avons trouvé un deuxième qui pense comme Rabbi Yehouda ben Bava. Sur ces entrefaites, Rabban Gamliel s'est rappelé qu'il y avait eu des massacres à Tel Arza et que Rabban Gamliel l'Ancien n'avait permis aux femmes de se remarier sur le témoignage d'une seule personne ;



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."



après quoi, on a pris l'habitude de permettre à on a pris l'habitude de permettre aux femmes de se remarier sur le témoignage d'une personne, et même d'une personne qui l'avait entendu du témoin direct, sur le témoignage d'un esclave, d'une femme, d'une servante. Rabbi Eli'ézer et Rabbi Yehochoua disent : on ne permet pas à une femme de se remarier sur le témoignage d'une personne ; Rabbi Akiva dit qu'on ne lui permet pas sur le témoignage d'une femme, ni ceux d'un esclave, d'une servante ou de proches. Ils lui dirent : une fois des Léviim sont allés à Tsoar, ville des palmiers, et l'un d'eux est tombé malade en route, ils l'ont amené dans une auberge, et à leur retour, ils ont dit à l'aubergiste : où est notre ami ? Elle leur a dit : il est mort et je l'ai enterré ; ils ont permis à sa femme de se remarier. Ils lui ont dit alors : est-ce qu'une femme de Cohen n'est pas autant digne de foi que cette aubergiste ? Il leur a répondu : encore faut-il que cette aubergiste soit digne de foi : en fait elle leur avait montré le bâton, la besace et le Sefer Torah de leur ami.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions